Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ABC AZUR RENOVATION

Au capital de 1 000 euros

77 Boulevard Virgil Barel – 06 300 Nice

R.C.S. Nice 839 599 487

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12/10/2020

L'AN DEUX MIL-VINGT,

Le douze octobre à Onze Heures,

Le soussigné,

Monsieur Abdellatif BELAHBIB, né le 20/06/1985 à OULAD ZBAIR (Maroc), de nationalité Marocaine demeurant 77 boulevard Virgil Barel – 06 300 Nice, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

L'associé unique met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le texte du projet de résolution ;
- un exemplaire des statuts de la société.

La séance est présidée par Monsieur Abdellatif BELAHBIB.

Monsieur Abdellatif BELAHBIB rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Transfert du siège social de la SASU ABC AZUR RENOVATION**;
- **Modification corrélative de l'article 4 des statuts** ;
- Questions diverses.

Monsieur Abdellatif BELAHBIB donne la parole.

Une discussion s'engage puis plus personne ne prenant la parole, Monsieur Abdellatif BELAHBIB met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

* * *

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à l'adresse suivante :
77 Boulevard Virgil Barel – 06 300 Nice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la décision prise sous la précédente résolution, l'assemblée générale de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts.

« Article 4 : SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé :
77 Boulevard Virgil Barel – 06 300 Nice *»*

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux associés porteurs d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à Douze Heure Trente.

De tout ce que dessus il a été signé le présent procès-verbal par tous les associés après lecture faite.

Monsieur Abdellatif BELAHBIB

